

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 20 mai 2021

### Procès-Verbal

Nicolas FONLUPT et David MOURNET sont nommés secrétaires de séance.

Nicolas FONLUPT a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres sont présents sauf Karel MARCHAT qui a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Justine MARTINET qui a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Clémentine COULON qui a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE, Frédérique GARMY qui a donné pouvoir à Patrick BOUTELOUP.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- Désignation du correspondant CNAS
- Organisation des bureaux pour les élections
- Indemnités pour les élections départementales et régionales 2021
- Location à bail pour les anciens ateliers municipaux
- Convention de portage EPF pour l'acquisition Nouhen
- Subvention région pour la future école
- Choix d'un prestataire pour la réfection de l'électricité sur le gîte de Vensat
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public
- Recrutement d'un remplaçant pour congé maladie
- Signature d'une convention de dépotage BSM Cuves
  
- Questions diverses

#### Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

##### ➤ Désignation du correspondant CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Centre National de l'Action Sociale pour ses agents (CNAS). A ce titre, elle est représentée au sein des instances par un délégué élu et un délégué agent.

Suite au départ de l'agent délégué, il convient de nommer une remplaçante. Il est proposé de désigner la directrice des services comme délégué agent. Puis, dès lors que le poste sera pourvu, l'agent en charge des ressources humaines.

Pour mémoire le délégué élu est Françoise MECHIN-VERNIER

#### Délibération adoptée

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- **Organisation des élections :**

Dans le cadre des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochains, chaque conseiller a le devoir de participer à la tenue des bureaux de vote.

Pour mémoire, les 3 bureaux sont les suivants :

- Bureau 1 : salle d'honneur
- Bureau 2 : groupe scolaire Anatole France
- Bureau 3 : stade : déplacé de la maison des associations dans le hall de la salle Uranus

Les conseillers seront ainsi répartis au sein des différents bureaux. David MOURNET en raison de ses obligations professionnelles ne pourra pas être présent. Stéphanie GRENET ne pourra être présente que lors du premier tour

Salle d'Honneur	Groupe scolaire anatole France	Hall de la salle Uranus – stade
1. Denis BEAUVAIS	1. Clémentine COULON	1. Patrick BOUTELOUP
2. Emilie GOURBEYRE	2. Jean-Luc LAQUENAIRE	2. Dominique TIXIER
3. Françoise MECHIN-VERNIER	3. Martine RODRIGUEZ	3. Cédric MAROL
4. Nicolas FONLUPT	4. Yves RAILLERE	4. Pierre CHABERT
5. Coralie RIGODON	5. Françoise BASINSKI	5. Stéphanie GRENET
6. Ludovic POINTON	6. Thierry SEGUIN	6. Chantal THIERRY
7. Frédérique GARMY	7. Karel MARCHAT	7. Yolande BURETTE
8.	8. Justine MARTINET	8.

➔ **Indemnités pour les élections départementales et régionales 2021**

A l'occasion des élections, une indemnité dite « d'élections » est allouée aux agents chargés de l'organisation des élections et de la tenue des bureaux de vote.

Le montant global calculé en fonction des dotations de l'Etat est de 621 € par tour d'élections, à répartir entre les agents présents lors des journées électorales.

**Délibération adoptée**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➔ **Location à bail pour les anciens ateliers municipaux**

L'ensemble des services techniques a été regroupé au sein des ateliers municipaux situés rue de Montgacon, dont la rénovation vient de se terminer.

Le local situé derrière le centre de secours va donc être libéré.

L'entreprise CHANCIoux, qui n'avait pas pu acquérir de terrain dans la zone artisanale (tous les terrains venaient d'être vendus), s'est positionnée pour louer ce local.

Ainsi il serait possible de le louer à compter de début juin 2021 pour 450 par mois sous forme d'un bail précaire.

Yves RAILLERE demande si le SDIS s'est positionné sur ces locaux car lors du mandat précédent, il s'était porté potentiellement acquéreur. Il en profite pour rappeler que parmi les agents qui ont quitté la collectivité, 3 étaient des pompiers volontaires sur Maringues.

M. le Maire a rencontré le commandant PROVOST sur ce sujet mais pour l'instant il ne souhaite pas louer ces locaux. Cependant, pour que cette location ne soit pas bloquante le bail sera précaire.

L'opposition votera contre car elle souhaiterait que ces locaux soient d'ores et déjà réservés au SDIS pour ses besoins à venir.

### **Délibération adoptée**

**Pour : 18**

**Contre : 5 Stéphanie GRENET, Yolande BURETTE, Martine RODRIGUEZ, David MOURNET, Yves RAILLERE**

**Abstention : 0**

#### **➡ Convention de portage EPF pour l'acquisition Nouhen**

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'acquisition par voie amiable du 3 rue Beudet Lafarge, parcelle cadastrée section AO 570 pour 01 a 88 ca.

Cette acquisition sera réalisée dans le cadre du projet « petites villes de demain ». Un chef de projet est en cours de recrutement à la Communauté de Communes.

L'opposition ne retient pas la pertinence de ce projet et alerte du risque encouru pour les bâtiments attenants en cas de démolition. Elle s'abstiendra donc lors de la mise aux voix.

### **Délibération à prendre**

**Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention : 5 Stéphanie GRENET, Yolande BURETTE, Martine RODRIGUEZ, David MOURNET, Yves RAILLERE**

#### **➡ Subvention Région pour la future école**

Les travaux de la nouvelle école ont commencé début mai. Actuellement, l'entreprise de terrassement est à pied d'œuvre.

La semaine prochaine, les deux grues arrivent sur le chantier et l'entreprise CHAMBON démarre la réalisation des fondations.

Concernant le financement du projet, la Région a fait parvenir à la commune un courrier en date du 3 mai 2021 indiquant que le projet serait soutenu à hauteur de 1 500 000€.

Un dossier va être déposé pour être instruit par les services de la Région. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention.

### **Délibération adoptée**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Commission n° 2 : Economie locale et développement**

Les offres concernant les renégociations d'emprunt et l'emprunt de la future école ont été rendues. L'analyse est en cours et semble avantageuse.

Une présentation synthétique des économies réalisées sera faite lors d'un prochain conseil

### **Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux**

- Arrivée de Jérôme COUTAREL nouveau responsable des services techniques, une réunion de commission sera organisée début juin pour le présenter aux élus.
- Travaux rue du colombier par Eurovia dans semaine prochaine, pour une durée de 15 j

#### **➡ Choix d'un prestataire pour la réfection de l'électricité sur le gîte de Vensat**

Dans le cadre de la réfection complète du gîte de Vensat, en lien avec l'entreprise Détours, il faut refaire toute l'électricité.

Pour cela deux devis ont été demandés :

- ROOSE Eddie : 11 103,68 € HT
- MEL ELEC : 6 917,50 € HT

Il est proposé au Conseil de retenir Mel Elec pour 6 917,50 € HT soit 8 301 € TTC

L'opposition interroge M. le Maire sur le devenir du gîte de Vensat.

M. BOUTELOUP indique que ce gîte sera loué. Mme GRENET regrette que la commune doivent prendre une entreprise extérieure alors que la commune disposait avant de la compétence en interne. M. BOUTELOUP lui signale que le plombier avant de partir avait réalisé ce chantier en interne. Néanmoins, ce chantier est d'importance et complexe, c'est pourquoi il est préférable de faire faire ce chantier par un professionnel extérieur.

La commune sera alors couverte par l'assurance décennale de l'entreprise.

### **Délibération adoptée**

**Pour : 18**

**Contre : 5 Stéphanie GRENET, Yolande BURETTE, Martine RODRIGUEZ, David MOURNET, Yves RAILLERE**

**Abstention : 0**

## **Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme**

### **➤ Mise en place de l'extinction de l'éclairage public**

La Municipalité a décidé d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Après une rencontre avec le SIEG et discussion en commission urbanisme, une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes et après conseils pris auprès du SIEG et de l'ADHUME, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

L'économie attendue est comprise entre 30 et 40 % du coût de la facture d'électricité de l'éclairage public soit près de 10 000 € d'économies, plus un allongement de la durée de vie des ampoules, donc une diminution du coût de la maintenance.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h à compter du 1er Juillet 2021.

Martine RODRIGUEZ signale qu'à l'époque, l'ancienne Municipalité avait menée sur ce sujet une étude qui avait révélé que 75 % des personnes interrogées étaient favorables à cette extinction. Cependant, certaines personnes travaillent tôt et craignaient que cette extinction ne soit source d'insécurité.

Monsieur le Maire répond que des études ont été menées sur ce sujet est une extinction partielle est plus source d'insécurité qu'une extinction totale. L'extinction partielle crée des zones d'ombres qui ne permettent à l'œil de s'habituer à l'obscurité.

### **Délibération adoptée**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Commission n° 5 : Culture et éducation

- ➡ Recrutement d'un remplaçant pour congé maladie

Lundi 17 mai, la collectivité a appris qu'un agent de l'école devait subir une intervention chirurgicale et qu'il serait absent à compter du 4 juin 2021.

Bien que n'ayant pas inscrit ce point sur la convocation (celle-ci a été envoyée mercredi 12 et nous avons appris l'absence de l'agent le 17 mai), il est nécessaire de prévoir son remplacement pour 35/35ème sur un poste d'agent technique.

L'ensemble des membres du Conseil municipal accepte que ce remplacement soit délibéré au cours de cette séance, malgré l'information tardive des conseillers.

### Délibération à prendre

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Frédérique GARMY rejoint la séance

## Commission n° 6 : La politique sociale

- Centre de vaccination

Salle Uranus : la Communauté de communes Plaine Limagne organise du 18 au 21 mai un deuxième centre de vaccination avec le vaccin Moderna.

Mardi, 140 doses furent administrées. Le centre de vaccination devrait avoir injecté à la fin de la deuxième campagne 850 doses.

En complément de celui-ci, un centre mobile va ouvrir début juin sur deux sites : Saint-Clément de Régnât et Saint-Sylvestre-Pragoulin, le public visé en priorité sont les personnes en difficulté. Il y aura un transport possible et si besoin des vaccinations à domicile pour les non transportables...

- médiateurs des villages

Pour une bonne cohésion sociale, une équipe de référents est nommée dans les villages :

Côte Rouge : Mme Rougier Josette

Pont Picot : Mme Dulier Corinne

Les Goslards : M. Tixier Bernard

Sanat bas : M. Pinet Pascal

Sanat haut : M. Chosson Michel

Vensat : Mme Beriard Virginie

Les Fourniers : M. Augey Thomas

Montgacon : M. Ramillien Paul

- **Échanges organisés avec les aînés**

La directrice de l'école Saint-Joseph , Mme Renard, a remis les créations des élèves de CP, CE1 et Maternelles, à partager et afficher au sein de la Maison de retraite

- Le **don du sang** est prévu le 16 Juin de 16h à 19h
- Pour la **fête des mères** , les compositions sont réservées au Marengo.

### **Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication**

Les salles de sport du complexe sportif ont rouvert pour les mineurs sauf les sports de contact.

Yves RAILLIERE interroge la Municipalité sur l'association de musique qui occupe les locaux route de Thiers.

Il s'agit d'un groupe de musique constitué en association.

David MOURNET remarque que l'association n'est pas sur le site internet, de plus selon lui, elle n'est pas ouverte à tout le monde.

Il rappelle qu'elle était jusqu'alors à disposition de l'association pro-Pratria.

Emilie GOURBEYRE lui répond que cette association de musique occupe un espace jusqu'alors utilisé pour le stockage. Elle sait que la salle ne leur est pas exclusivement réservée et qu'ils peuvent être amenés à la partager.

### **Commission n° 8 : Agriculture et écologie**

- **Signature d'une convention de dépotage BSM Cuves**

La station d'épuration de Maringues offre la possibilité d'accepter les dépôts de boues d'entreprise extérieures.

La Municipalité souhaite profiter de cette opportunité pour offrir ce nouveau service, payant, aux entreprises maringaises qui les souhaitent.

La SEMERAP a établi une convention applicable aux entreprises souhaitant déverser les matières de vidange collectées sur le site de la station d'épuration de Maringues, afin qu'elles soient traitées aux conditions techniques, administratives et financières particulières prévues dans le projet de convention.

L'exploitant autorise l'entreprise à déverser les matières de vidange du camion, dans le site de dépotage et de traitement de la collectivité et s'engage à traiter les eaux usées issus de ces effluents sur le site de la station d'épuration de Maringues.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer cette convention et à facturer les dépôts qui en découleront

### **Délibération à prendre**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Un éco pâturage est à l'étude sur SANAT.**

➡ Questions diverses.

M. le Maire souhaite ajouter un point sur les remarques sur les réseaux sociaux au sujet de l'état de propreté des étangs de Laschamps.

Une réunion va être organisée pour discuter d'une stratégie pour limiter les dépôts sauvages. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Martine RODRIGUEZ regrette en effet l'état de ce site notamment derrière la carrière.

Le Maire est parfaitement d'accord avec cette remarque et rappelle qu'il y a quelques semaines des dépôts d'amiante ont été enlevés et que la facture a représenté plus de 11000 €.

Il est en lien direct avec le SBA car pour lui cet état déplorable est aussi lié à leur politique tarifaire. Comme cela se faisait sous la municipalité précédente ; les contrevenants dès lors qu'ils sont retrouvés sont systématiquement verbalisés.

Cédric Marol souhaite interroger le Maire pour savoir si tous les branchements de la rue du colombier ont été réalisés.

Il lui est répondu que non tous les branchements n'ont pas été réalisés car certains terrains ne sont pas encore urbanisés. Les derniers terrains pourront se brancher au moment des travaux pour éviter de redécouper l'enrobé.

°\_°\_°\_°\_°\_°\_°

La séance est levée à 20h30